Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260220-2026_01_14-DE

Délibération du conseil municipal du 19 février 2026

Délibération n° 2026-01-14
Classification : Fonction publique / Personnel contractuel
Objet : Recrutement de personnels saisonniers 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 24
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de procurations : 7

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à 19 h, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 13 février, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, maire.

Présents : Mmes Patricia Guillemain, Josiane Le Bourne, Marie-Françoise Le Jossec, Valérie Margnac, Patricia Odaert.
MM. Patrick Connan, Jean-Pierre Dhuy, Michel Drian, Gilbert Gouzerh, Alain Halter, Christian Le Baron, Pascal Marteau, Dominique Riguidel.

Absents excusés : Mmes Anne-Sophie Bézier, Hélène Bihan, Béatrice Le Bars, Isabelle Le Blé, Mathilde Le Piouffle, Jocelyne Lorgeray, Florence Sévéno
MM. Cédric Barbary, Olivier Cabelguen, Yves Le Bail, Damien Plunian.

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- Mme Anne-Sophie Bézier a donné procuration à Mme Valérie Margnac
- Mme Hélène Bihan a donné procuration à M. Patrick Connan
- Mme Béatrice Le Bars a donné procuration à Mme Marie-Françoise Le Jossec
- Mme Isabelle Le Blé a donné procuration à Mme Patricia Odaert
- Mme Mathilde Lepioufle a donné procuration à Mme Josiane Le Bourne
- Mme Jocelyne Lorgeray a donné procuration à M. Michel Drian
- Mme Florence Séveno a donné procuration à M. Gilbert Gouzerh

Exposé

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 2 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur les créations d'emplois à durée déterminée pour des besoins saisonniers, et fixer le niveau de recrutement ainsi que la rémunération ;
Vu l'exposé fait auprès de l'assemblée ;

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260220-2026_01_14-DE

Délibération

Le conseil municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'autoriser le Maire à procéder au recrutement du personnel saisonnier pour les différents services de la collectivité, au titre de l'exercice budgétaire 2026, tel que défini comme suit :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE						
SERVICES	FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE ETP	RÉMUNÉRATION	DURÉE DU CONTRAT	
					Début	Fin
Services techniques	Agents espaces verts, propreté, et polyvalent	35 H/ sem.	1	Échelon 5 IR 370	01-04-2026	30-09-2026
			1	Echelon 5 IR 370	02-05-2026	31-08-2026
			1	Echelon 5 IR 370	01-07-2026	31-08-2026
			1	Echelon 5 IR 370	01-07-2026	31-08-2026
Police Municipale	ASVP	35 H/ sem.	2	Échelon 5 IR 370	01-07-2026	31-08-2026
Postes de secours plages	Chef de Poste	35 H/ sem.	2	Échelon 7 IR 420	01-07-2026	31-08-2026
	Adjoint au chef de poste	35 H/ sem.	2	Échelon 8 IR 385	01-07-2026	31-08-2026
	Sauveteur Qualifié	35 H/ sem.	4	Échelon 5 IR 370	01-07-2026	31-08-2026
Service jeunesse	Adjoint d'animation	1400 H/ sur la période	4	Echelon 5 IR 370	01-07-2026	31-08-2026

BUDGET CAMPING MUNICIPAL					
FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE ETP	RÉMUNÉRATION	DURÉE DU CONTRAT	
Directeur	35 H/ semaine	1	Échelon 10 du grade de rédacteur pp 2 cl IR 485	15-05-2026	30-09-2026
Adjoint direction	35 H/ semaine	1	Échelon 7 IR 377	22-06-2026	20-09-2026
Agent d'accueil	35 H/ semaine	1	Échelon 9 IR 376	01-07-2026	31-08-2026
Agents polyvalents	30 H/ semaine	4	Échelon 5 IR 370	01-07-2026	31-08-2026
Agents des services techniques (ménage)	35 H/ semaine	2	Échelon 5 IR 370	08-06-2026	20-09-2026
		2	Échelon 5 IR 370	01-07-2026	31-08-2026

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260220-2026_01_14-DE

- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait à Erdeven, le 20 février2026

La Secrétaire de séance,
Patricia Guillemain

Le Maire,
Dominique Riguidel

MAIRIE D'ERDEVEN
56 (Morbihan)

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*